PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N°20 **12/05/20** **9H00**

Coronavirus COVID-19

? Des questions sur le COVID 19/le confinement : 08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

Écoles

Dans la semaine du 11 mai, les élèves reprennent **progressivement** le chemin de l'école. Ceux qui restent à la maison poursuivent leur **enseignement à distance**.

Des règles sanitaires sont mises en place pour assurer la protection de tous.

Tous les matins, les parents doivent surveiller la **température** de leur enfant. L'arrivée à l'école se déroule de manière progressive afin d'éviter les attroupements. Chaque enfant doit **se laver les mains en entrant** dans son établissement, **puis toutes les 2 heures** au cours de la journée. Les **professeurs doivent porter un masque**. Dans le couloir, une circulation à sens unique est privilégiée. Les tables de classe sont installées à 1 mètre de distance minimum.

En élémentaire et au collège : 15 élèves max par classe
En maternelle : 10 élèves max par classe.

Les élèves ne sont donc pas tout le temps à l'école : 1 jour sur 2 ou bien 1 semaine sur 2, etc. en fonction des écoles.

Dans la cour de récréation : 1 horaire pour chaque classe et les jeux de contact et de ballon sont interdits.

Le déjeuner est pris à la cantine en petits groupes ou bien en classe avec des paniers repas.

Si un élève présente des symptômes, un masque lui est remis et il est isolé sous la surveillance d'un adulte jusqu'à l'arrivée de ses parents.

La sortie des classes se déroule également de manière progressive.

Toutes les salles sont aérées régulièrement et l'école est nettoyée de manière approfondie au moins une fois par jour.

LEVÉE PROGRESSIVE DU CONFINEMENT

Au vu des résultats sanitaires enregistrés ces derniers jours, la levée progressive du confinement peut être engagée ce lundi 11 mai.

Il s'agit d'un processus très progressif qui s'étendra sur plusieurs semaines.

Informations - Covid19
DÉPLACEMENTS À PARTIR DU 11 MAI

Déplacements sans attestation
- Déplacements dans le département
- Déplacements n'excédant pas 100 km depuis votre domicile

Déplacements avec attestation
- Déplacements de plus de 100 km hors du département, UNIQUEMENT pour motif familial impérieux ou professionel.

Transports en commun

En Mayenne, reprise des transports en commun :
TUL/ Transports Urbains Lavallois,
May'bus à Mayenne,
Aléop pour les transports scolaires et les liaisons infradépartementales.

Un siège sur deux,
Port du masque obligatoire,
Distanciation physique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Santé publique France

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
https://www.mayenne.gouv.fr/
Numéro national : 0 800 130 000
Préfet de la Mayenne
@Prefet53

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser des mouchoirs à usage unique

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Porter un masque quand on est malade